



PUBLIC

L'arrêté du 11 août 2017 prévoit un stage de 14 heures de formation obligatoire, tous les 5 ans, pour les conducteurs de taxi en activité.

PRÉ-REQUIS

Titulaire du Certificat de Capacité Professionnelle des Conducteurs de Taxi.

MOYENS THÉORIQUES

- Vidéo projecteurs
- Revues professionnelles
- Supports pédagogiques conformes à l'arrêté du 6 avril 2017

MOYENS D'ENCADREMENT

Formation dispensée par des formateurs titulaires du BEPECASER ou d'un titre ou diplôme supérieur ou égal au niveau requis par l'arrêté du 3 mars 2009.

DURÉE

14 heures.

DATES, LIEUX ET COÛT

Voir calendrier.

OBJECTIFS

Actualisation des connaissances essentielles pour la pratique de l'activité de conducteur de taxi.

F.C.C.T. FORMATION CONTINUE DES CONDUCTEURS DE TAXI

VALIDATION

- Attestation de suivi de la formation continue délivrée par le représentant juridique de l'organisme de formation
- Feuille d'émargement individuelle ou collective

PROGRAMME PRATIQUE

- Accueil
Droit du transport public particulier de personnes : 3H30
Règlementation spécifique à l'activité taxi : 3H30
- Sécurité routière : 3H30
- Anglais **ou** gestion et développement commercial, dont l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication **ou** prévention et secours civiques : 3H30
- Bilan de la formation